



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

DISPENSES & EQUIVALENCES

BPJEPS ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE OU CULTURELLE

DISPENSES DES EPEF

JE SUIS DISPENSÉ DES EPEF SI :

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
 - UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable » Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »
 - UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »
 - UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »
 - UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »
 - BPJEPS quelle que soit la mention
 - CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »
 - CC « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.
 - CQP « animateur périscolaire »
 - BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

EQUIVALENCES DE BC

JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI JE SUIS TITULAIRE D'UNE OU DES CERTIFICATIONS SUIVANTES :

Certification	BC1	BC2	BC3	BC4
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »			X	
UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »			X	